

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾

MARIANA ROY

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à (2) LA CANOPEE MJC Centre Social

à l'occasion de (3) Soirée Scène ouverte

du 07.04.2023 à 19 heures

au 07.04.2023 à 24 heures

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 19/01/2023

Signature

ARRÊTE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 2023132

Je soussignée Geneviève GIRARD, maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

Madame ROY Mariana qui représente "La Canopée" MJC Centre Social est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à MJC

à l'occasion de Soirée Scène ouverte

du 07.04.2023 à 19 heures 00

au 07.04.2023 à 24 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 19/01/23

Le Maire



- (1) Nom, prénom, profession, adresse
- (2) Indiquer l'emplacement
- (3) Indiquer le motif